



## Suppression d'allocation adulte handicapé

Par **raphael**, le **18/04/2011** à **12:42**

Bonjour,  
la MDPH de la Marne m'a supprimé mon AAH et MVA je me retrouve sans ressource avec juste le salaire de ma conjointe qui est insuffisant pour payer factures loyer etc...  
Puis-je prétendre à une autre allocation ?  
Merci d'avance

Par **mimi493**, le **18/04/2011** à **14:50**

l'AAH est un revenu minimum prenant, évidemment en compte, les revenus du foyer. Si votre épouse a un revenu dépassant grosso-modo 1400 euros par mois, vous n'avez pas le droit à l'AAH

1400 euros, c'est suffisant pour vivre à deux, réduisez votre train de vie.

Si vous avez des dépenses liées à l'handicap, vous pouvez voir du côté de la PCH  
<http://vosdroits.service-public.fr/N14201.xhtml>